

Berne, le 22 octobre 2026

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Assurer à ski

La vignette de ski du BPA atteste du réglage correct des fixations

Lorsque les skieuses et skieurs professionnels démarreront la nouvelle saison ce week-end, elles et ils dévaleront les pistes avec un équipement parfaitement réglé. Pour les amatrices et amateurs de ski, une bonne préparation est également essentielle. La sécurité sur les pistes passe par un réglage et un contrôle des fixations de ski dans un magasin spécialisé avant le début de chaque saison. La vignette de ski du BPA atteste le fonctionnement optimal des fixations.

Des fixations de ski correctement réglées permettent d'éviter chaque hiver des milliers de fractures sur les pistes suisses. Sans elles, le nombre de skieuses et skieurs blessé-es serait nettement plus élevé que les quelque 53 000 enregistré-es actuellement chaque année. Il reste toutefois une marge de progression, car toutes les fixations de ski ne sont de loin pas réglées de manière optimale.

Si en Coupe du monde, skis, chaussures et fixations sont adaptés aux conditions actuelles avant chaque entraînement, trois mesures suffisent dans le sport amateur:

- affûter
- farter
- contrôler

Alors que des carres affûtées assurent une bonne accroche sur la piste, des semelles fartées améliorent la glisse. Ces deux mesures permettent de mieux maîtriser ses skis et de réduire ainsi le risque de chute. Mais le plus important reste le réglage correct des fixations, qui peut varier d'une année à l'autre.

Faire contrôler ses fixations de ski une fois par an

Le poids, l'âge, la condition physique ainsi que l'état des chaussures de ski (p. ex. semelle usée) influent sur le réglage correct des fixations de ski. Ces facteurs peuvent varier d'une saison à l'autre.

C'est pourquoi le BPA recommande de faire régler et contrôler les fixations dans un magasin spécialisé avant chaque saison d'hiver. La vignette de ski du BPA atteste que les fixations ont été réglées pour la saison en cours selon la norme ISO 11088 et contrôlées avec l'appareil prévu à cet effet.